

Appel à l'action sur la crise des matières premières agricoles

Position commune de soutien à la proposition du Groupe africain soumise au Comité de l'Agriculture de l'OMC le 7 juin 2006

Les signataires de la présente position commune sont préoccupés par la crise majeure et continue à laquelle sont confrontées les économies nationales fortement dépendantes de l'exportation de matières premières agricoles.

DES PRIX DE MARCHÉ INSTABLES ET NON REMUNERATEURS

A l'échelle internationale, les prix des matières premières agricoles se caractérisent par une instabilité permanente et une baisse à long terme. Par exemple, entre 1980 et 2005, les prix mondiaux du sucre, du coton-fibre, du café et du cacao ont respectivement baissé de 25%, 32%, 44% et 47%. En prenant en compte l'inflation intervenue au cours de cette période, ces chutes de prix ont été comprises entre 69% et 78%.

Cette situation a porté gravement atteinte aux économies des pays pauvres qui dépendent de ces biens pour leurs revenus à l'exportation, restreignant la capacité des gouvernements à assurer la gestion des services publics les plus essentiels et à combattre la pauvreté. Les prix bas et instables ont conduit à des revenus significativement moindres pour les agriculteurs et travailleurs agricoles de ces pays.

Favorisées par l'insistance des agences donatrices à orienter les politiques agricoles vers l'exportation, les crises de surproduction chroniques sur les marchés mondiaux contribuent en grande partie à cette crise.

LA GESTION DE L'OFFRE

Les marchés agricoles mondiaux ne comportent aucun mécanisme à même de garantir des prix stables et rémunérateurs. Au contraire, sur la plupart des marchés, l'instabilité des prix résulte de l'insensibilité de l'offre comme de la demande aux variations de prix. C'est là une caractéristique intrinsèque de ces marchés, et c'est pourquoi seuls des mécanismes exogènes au marché peuvent y remédier. Or, la libéralisation croissante de l'agriculture a privé les autorités publiques des outils de politiques nécessaires pour agir en ce sens. En particulier, les instruments publics de la gestion de l'offre ont été abandonnés sur bon nombre de marchés nationaux et régionaux, et ne sont même plus discutés à l'échelle internationale.

Pourtant, de nombreux experts partagent désormais la même analyse: les quotas de production, restrictions et taxes à l'exportation, mécanismes de stockage des excédents, contingents à l'importation, droits de douanes et autres outils de la gestion de l'offre sont des instruments importants que les états doivent pouvoir utiliser pour réguler les prix et les échanges de matières premières agricoles.

L'ESCALADE TARIFAIRE

Si les pays pauvres étaient en mesure de réduire leur dépendance à l'exportation de matières premières, leurs économies seraient moins vulnérables. Mais lorsqu'ils tentent de réduire cette dépendance en misant sur le développement de la transformation locale des produits de base agricoles, ces tentatives sont minées par la « progressivité » des droits de douane imposée par les pays importateurs, et qui consiste à appliquer des droits de douane d'autant plus importants que le degré de transformation du produit importé est élevé. Les barrières qui empêchent les produits transformés des pays en développement d'accéder aux marchés de beaucoup de pays développés restent significatives, en particulier pour les pays les plus pauvres.

LA REPONSE DU GROUPE AFRICAIN A L'OMC

Ces dernières années, les gouvernements des pays africains ont entrepris différentes démarches pour s'attaquer aux problèmes mentionnés plus haut dans le cadre des négociations commerciales internationales. La plus importante est la plus récente: la Communication adressée le 7 juin 2006 auprès du Comité de

l'Agriculture de l'OMC par le Groupe africain (41 Etats-membres de l'OMC). Cette Communication (no TN/AG/GEN/18) formule quatre propositions majeures en ce qui concerne les produits agricoles :

- Des réductions satisfaisantes du niveau de la progressivité des tarifs, à négocier entre pays.
- L'adoption par l'OMC d'un instrument juridique autorisant clairement les pays producteurs, seuls ou avec les pays consommateurs, à procéder collectivement à des arrangements internationaux en vue de stabiliser les prix à l'exportation des produits agricoles primaires à des niveaux équitables et rémunérateurs. De tels arrangements pourront être négociés par les pays producteurs eux-mêmes ou résulter de négociations menées sous l'égide de la CNUCED ou d'organisations internationales de produit. Ils reposeront notamment sur le recours à un contrôle de la production excédentaire et/ou à l'imposition de restrictions à l'exportation.
- Une assistance technique et financière pour la mise en place de ces arrangements internationaux, fournie par les organisations compétentes incluant la CNUCED, les organisations internationales de produit, la Banque mondiale, le FMI et peut-être l'OMC. Les ressources financières viseraient notamment à compenser les pertes de revenu susceptibles de survenir au cours de la période suivant immédiatement la mise en place de systèmes de gestion de l'offre.

La Communication demande également des procédures appropriées pour négocier l'élimination des 'mesures non tarifaires' touchant le commerce des produits de base.

Pour les signataires de la présente position commune, les propositions formulées le 7 juin 2006 par le Groupe africain peuvent sérieusement contribuer à résoudre les problèmes décrits plus haut. En ce sens, elles représentent assurément une opportunité à saisir dans la perspective de reprise des négociations agricoles menées dans le cadre plus large des négociations du cycle de Doha.

Compte tenu de tout ce qui précède, les signataires :

- **soutiennent avec force les propositions formulées par le Groupe africain le 7 juin 2006 auprès du Comité de l'Agriculture de l'OMC ;**
- **invitent l'ensemble des Etats-membres de l'OMC à faire de même ;**
- **demandent qu'en plus d'être soutenues dans le cadre des négociations du cycle de Doha, les mesures proposées par le Groupe africain le soient également au-delà et en dehors de l'OMC, dans les diverses instances compétentes et négociations relevantes en la matière.**

Liste des signataires établie au 5 mars 2007 :

Les fédérations et réseaux nationaux ou internationaux suivants adhèrent à la présente position commune :

1. ABC (Platform Aarde Boer Consument), Pays Bas: regroupe 5 organisations agricoles à l'échelle nationale.
2. ActionAid International, Afrique du Sud: regroupe des ONG de solidarité internationale présentes dans plus de 40 pays répartis en Afrique, en Asie, en Amérique et en Europe.
3. AEFJN (Réseau Foi et Justice Afrique-Europe), Antenne de France: rassemble 71 organisations religieuses et missionnaires catholiques françaises actives en France et en Afrique.
4. AEFJN, Antenne de France/Pôle de Strasbourg: regroupe une douzaine d'organisations religieuses et missionnaires catholiques françaises actives en France et en Afrique.
5. AEFJN, Antenne d'Italie: regroupe une dizaine d'organisations religieuses et missionnaires catholiques italiennes actives en Italie et en Afrique.
6. AEFJN, Antenne de Madrid, Espagne: regroupe plus de 20 organisations religieuses et missionnaires catholiques espagnoles actives en Espagne et en Afrique.
7. AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes), Mali: regroupe 127 organisations paysannes à l'échelle nationale.
8. Conseil canadien pour la coopération internationale, Ottawa: regroupe 100 ONG canadiennes de solidarité internationale.
9. CILONG (Centre d'Information et de Liaison des ONG), Tchad: regroupe 43 ONG de développement à l'échelle nationale et internationale.
10. CNCD (Centre National de Coopération au Développement), Belgique: regroupe près de 100 associations belges de développement.
11. Coordination SUD, France, regroupe plus de 120 ONG françaises de solidarité internationale.

12. EUROBAN, Paris: regroupe plus de 20 syndicats nationaux et internationaux et ONG présents dans différents pays européens et ailleurs.
13. FECONG (Fédération des Collectifs d'ONG), Mali: regroupe 15 collectifs maliens d'ONG, qui représentent au total plusieurs centaines d'ONG nationales et internationales de développement.
14. FONGTO (Fédération des Organisations Non Gouvernementales au Togo), Togo: regroupe près de 100 ONG togolaises et étrangères de développement.
15. Friends of the Earth Europe, Bruxelles: regroupe plus de 30 organisations environnementales nationales en Europe.
16. IFAT (International Fair Trade Association), Pays-Bas: regroupe près de 300 organisations de commerce équitable établies dans 70 pays d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Amérique du Nord, d'Europe et de la ceinture Pacifique.
17. JPIC (Justice, Peace and Integrity of Creation of the Missionaries of Africa), Pays-Bas: rassemble 9 organisations religieuses à l'échelle nationale.
18. MEJN (Malawi Economic Justice Network), Malawi: regroupe plus de 100 organisations à l'échelle nationale, incluant notamment des ONG et des syndicats.
19. PFSA (Plate-Forme Souveraineté Alimentaire), Belgique: regroupe 41 organisations belges comprenant des associations de développement, d'agriculteurs, de consommateurs et de protection de l'environnement.
20. RODADDH (Réseau des ONG de Développement et Associations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie), Niger: regroupe 78 ONG et Associations nigériennes des droits de l'homme et de la démocratie.

Les organisations nationales ou locales suivantes adhèrent également à la présente position commune :

1. ADDC-Wadata (Association de Défense des Droits des Consommateurs), Niger
2. Almocafre, S. Coop. And. De consumo ecológico, Espagne
3. Association of Social and Ecological Intervention, Grèce
4. Banana Link, Royaume-Uni
5. CCPA (Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachide), Sénégal
6. CIDAC (Centro de Intervenção para o Desenvolvimento Amílcar Cabral), Portugal
7. Congrégation des Sœurs des Sacrés-Coeurs, France
8. CRBM/Manitese, Italie
9. CSA (Collectif Stratégies Alimentaires), Belgique
10. Deziign Incorporated, Zimbabwe
11. Ecologistas en Acción, Burgos, Espagne
12. Ecocentro, Espagne
13. Economic Justice and Development Organization (EJAD), Pakistan
14. Fair, Italie
15. Fédération Artisans du Monde, France
16. Global Basic Income Foundation, Pays-Bas
17. Humanitas, Slovénie
18. IATP (Institut for Agriculture and Trade Policy), Etats-Unis et Suisse
19. IDEAS (Iniciativas de Economía Alternativa y Solidaria), Espagne
20. JTM - Córdoba, Espagne
21. Koperattiva Kummer Gust, Malte
22. Mouvement pour une agriculture équitable (MAÉ-MAÉ), Québec, Canada
23. MAP (Mouvement d'Action Paysanne), Belgique
24. Missionnaires d'Afrique, France
25. Oxfam Canada, Canada
26. Oxfam-Magasins du Monde, Belgique
27. Oxfam-Solidarité, Belgique
28. Oxfam-Wereldwinkels, Belgique
29. Peuples Solidaires, France
30. Peuples Solidaires Belgique, Belgique
31. Newspaper *RIKSI*, Grèce
32. Solidarité, France
33. SOS Faim, Freddy Destrait, Belgique
34. Traidcraft Exchange, Royaume-Uni
35. Umanotera, Slovenian Foundation for Sustainable Development, Slovénie
36. WERVEL, Belgique
37. World Development Movement (WDM), Royaume-Uni

Sont également signataires de la présente position commune les personnes individuelles suivants :

1. Aileen Kwa, Suisse
2. Gilles Besner, Québec, Canada
3. Kevan Bundell, Royaume-Uni
4. Marta Cano, Colombie
5. John Fowler, Royaume Uni
6. Rafael Gómez Díaz, Espagne
7. Anna Karlsson, Royaume-Uni
8. Tom Lines, Royaume-Uni
9. Kathy McAfee, Etats-Unis
10. Faith Mansfield, Canada
11. Doris Monrós Sánchez, Espagne
12. David J. Pardo Arquero, Espagne
13. Sophie Pasleau Callejón, Espagne
14. Peter Robbins, Royaume-Uni
15. Esther Rubio López, Espagne
16. M. Santiago Molina, Espagne

Pour plus d'informations ou pour signer cette position commune, contacter Stéphane Parmentier (stephane.parmentier@mdmoxfam.be) ou Tom Lines (tlines@globalnet.co.uk)